Résumé de la motion

Par motion déposée et développée le 15 mai 2006 (*BGC* p. 948), le député Jacques Bourgeois demande au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un concept de développement de l'espace rural. Il allègue que le tourisme, l'agriculture, les artisans et les PME sont actifs dans le développement de l'espace rural et que plusieurs lois et instruments régissent ces domaines, sans créer toutefois des synergies entre eux.

Réponse du Conseil d'Etat

Dans son rapport du 10 octobre 2006 sur le postulat 225.05 Jacques Bourgeois / Pascal Kuenlin en faveur d'une politique régionale forte et coordonnée, dont le Grand Conseil a pris acte le 3 novembre 2006, le Conseil d'Etat a exposé les mesures qu'il a prises pour doter le canton d'une nouvelle politique régionale adaptée aux récentes modifications de la législation fédérale dans ce domaine et les objectifs de cette future politique. Il a précisé que la mise en place de celle-ci se traduirait par une révision de la loi sur la promotion économique, par une adaptation de la législation cantonale concernant notamment l'agriculture, le tourisme et l'aménagement du territoire et par l'établissement du programme pluriannuel nécessaire pour que les projets du canton puissent bénéficier des aides fédérales, dont l'octroi sera subordonné à l'exploitation des synergies entre la politique régionale et les autres politiques sectorielles (formation et innovation, agriculture, forêts et environnement, tourisme, transports, PME, etc.).

L'un des objectifs de la nouvelle politique régionale fribourgeoise est de valoriser les potentialités de développement de toutes les régions du canton. Les régions rurales sont par conséquent intégrées dans les travaux en cours de mise en œuvre de cette nouvelle politique.

En conclusion, nous vous proposons de prendre en considération cette motion.

Fribourg, le 12 décembre 2006